

# CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 janvier 2008  
RHINAU – Hôtel de Ville  
20 heures

## PROCES-VERBAL

Membres en exercice :..... 23  
Membres présents : ..... 17  
Absents excusés : ..... 6

M. Bernard KREMPP donne procuration à M. Roland CHRAPATIJ  
M. Jean-Pierre GILG donne procuration à Mme Marianne HORNY-GONIER  
M. Pierre GRACIENT donne procuration à M. Willy RAPP  
M. Marc-Daniel ROTH donne procuration à M. Pierre SCHLOSSER  
M. Jean-Claude WERTH donne procuration à M. Jean-Paul KETTERER  
M. Roger KARST

## ORDRE DU JOUR

- Point 1     **FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**  
Séance du 13 décembre 2007. Approbation du procès-verbal.
- Point 2     **FINANCES – BUDGET** – Approbation des taux des taxes 2008.
- Point 3     **FINANCES – BUDGET** – Approbation des projets de Budgets primitifs M14 et M4.
- Point 4     **PETITE-ENFANCE–PROGRAMME DE CONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL A BOOFZHEIM** – Avenants aux marchés.
- Point 5     **DEVELOPPEMENT LOCAL – TOURISME** - Subvention annuelle de fonctionnement à l'Association pour la Promotion du Tourisme dans le Ried.
- Point 6     **DEVELOPPEMENT LOCAL – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS** – Demande de subvention de l'Association Rhinau-Rhin-Ried.
- Point 7     **DEVELOPPEMENT LOCAL – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS** – Demande de subvention du Football-club de Gerstheim au titre de l'aide à la licence sportive jeune et de l'association Rhinau Schalmeien au titre du soutien à la pratique socioculturelle ou socio-éducative des jeunes.
- Point 8     **DEVELOPPEMENT LOCAL – CONTRACTUALISATION AVEC LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN** – Demande de subvention au titre des actions conduites au cours de l'année 2007.
- Point 9     **Proposition de motion – Conseil des Prud'hommes de Sélestat.**
- Point 10    Divers

Madame la Présidente ouvre la séance. Elle salue la présence de M. BRAUN, *Directeur de la Maison du Conseil Général de Sélestat*, de Monsieur le Trésorier et du représentant de la presse locale avant de donner lecture des procurations. Elle propose le rajout d'un point :

**Point 10**

**AFFAIRES SCOLAIRES – Soutien aux projets éducatifs. Classes transplantées des écoles de Daubensand et Gerstheim.**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*

**Point 1**

**FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE.** Séance du 13 décembre 2007. Approbation du procès-verbal.

Le PV est adopté à l'unanimité.

**Point 2**

**FINANCES – BUDGET – Adoption des taux 2008 des quatre taxes locales**

Lors de la présente mandature, le Conseil de Communauté a engagé un programme ambitieux contractualisé avec le Département du Bas-Rhin dans le cadre de la Charte de Développement signée le 11 décembre 2003 à Obenheim.

Une étude financière a été menée afin de déterminer les conditions budgétaires dans lesquelles l'ensemble des actions projetées pourra se réaliser. Lors du débat d'orientation budgétaire du 5 janvier 2006, le Conseil de Communauté a validé un profil d'évolution des taux « intercommunalité » permettant de concrétiser les projets tant en investissement que dans le fonctionnement.

Si de nombreuses réalisations ont vu le jour (deux multi-accueils, le périscolaire, la banque de matériel, soutien aux associations et aux projets pédagogiques, moments festifs...) d'autres actions méritent d'être poursuivies. C'est tout particulièrement le cas du développement économique qui est l'une des politiques prioritaires du moment. Pourvoyeuse de richesses, d'emplois, de qualité de vie, l'activité économique doit être stimulée, ce qui nécessitera également des investissements conséquents et un accompagnement de la part de la Communauté de Communes.

C'est la raison pour laquelle le Conseil de Communauté a validé - lors du dernier débat d'orientation budgétaire - la proposition d'évolution des taux formulée par la Commission Finances, proposition s'inscrivant dans la logique de la programmation pluriannuelle retenue en 2002.

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'arrêter les taux suivants et de prendre acte du montant des produits attendus en conséquence.**

	Bases prévisionnelles 2008 valeur 2007 +1,8 % sauf TP	Taux proposés 2008	Rappel taux 2007 et évolution 2007/2008	Produit attendu 2008
Taxe d'habitation	7 552 542	<b>2,98</b>	2,91 + 2,5 %	225 065
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11 936 050	<b>2,96</b>	2,58 + 15 %	353 307
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	350 090	<b>9,80</b>	9,24 + 6 %	34 308
Taxe professionnelle	16 253 000,00	<b>2,57</b>	2,43 + 6 %	417 702
<b>TOTAL</b>				<b>1 030 382</b>

Toutefois, compte tenu du plafonnement de la taxe professionnelle, le montant attendu devrait faire l'objet d'une minoration de 38 474 €, ramenant ainsi le produit de la TP réel à 379 228 €.

**Il convient donc d'établir des prévisions de recettes en conséquence et d'envisager un montant total de produit fiscal de 991 908 €.**

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité moins une abstention, d'arrêter les taux proposés.**

**Point 3**

**FINANCES – BUDGET –** Approbation des Budgets m14 et du Budget annexe Ordures Ménagères.

**1. BUDGET M14**

Elaboré sur la base des conclusions du débat d'orientations budgétaires du 8 novembre 2007, ce projet de budget se distingue pour l'essentiel par la poursuite, en « restes à réaliser », des programmes d'investissement déjà engagés (multi-accueils, banque de matériel) et par l'imputation en dépenses de fonctionnement de deux nouvelles charges, l'une liée à l'embauche d'un agent de développement « économie » (Budget principal) et l'autre par l'ouverture progressive du multi-accueil à Boofzheim (Budget développement local).

Pour autant, et afin de permettre au nouveau Conseil de Communauté de disposer de marges de manœuvre budgétaires nécessaires, il a été décidé de conserver le niveau de recettes fiscales tel qu'il résultait de la programmation budgétaire pluriannuelle élaborée dans le cadre de l'étude finances. Se situant à présent dans la moyenne de ceux pratiqués par les intercommunalités voisines, les taux devraient pouvoir être maintenus à l'avenir, permettant à la fois de faire face aux dépenses de fonctionnement liées aux multi-accueils (déjà largement provisionnées) et d'engager de nouvelles actions (notamment en matière de développement économique).

Les orientations que souhaitera donner le prochain Conseil à son action, l'ajustement du niveau exact des recettes (en fonction de l'évolution réelles des bases, du montant de la dotation générale de fonctionnement ou encore des résultats 2007 à confirmer lors de l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs) pourront justifier l'élaboration puis l'adoption d'un Budget supplémentaire.

Le Budget primitif 2008 proposé présente les caractéristiques suivantes :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	2007	2008	2007	2008
Principal	552 729,70	337 000,00	629 435,82	746 000,00
Développement local	2 975 064,50	2 474 494,42	1 168 710,00	1 140 000,00
Affaires scolaires	318 683,30	280 493,80	264 360,53	245 088,69
Aménagement interco.	327 406,62	384 698,47	25 430,85	175 000,00
<b>TOTAL</b>	4 173 884,12	<b>3 476 686,69</b>	2 087 937,20	<b>2 306 088,69</b>

Si l'on constate une baisse de la part « investissement » qui s'explique par l'achèvement du multi-accueil à Gerstheim, celle-ci reste néanmoins très importante.

	2007	2008
Budget total	6 261 821,32	5 782 775,38
investissement	66,66%	60,12%
fonctionnement	33,34%	39,88%

## **2. BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES**

Lors de la séance du 13 décembre dernier, le Conseil de Communauté a décidé de maintenir le montant des redevances à celui fixé pour 2007.

Ce budget dégage des reports positifs d'une année sur l'autre. Pour autant, il ne s'agit que de résultats budgétaires qui devront être confrontés à la réalité comptable des encaissements réellement effectués.

Ces bons résultats, comparés à ceux d'autres intercommunalités pratiquant des tarifs comparables aux nôtres, s'expliquent par la qualité du suivi des opérations de facturation et par la diligence mise en œuvre par les services de la Trésorerie pour obtenir le paiement des sommes demandées.

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'adopter les projets de budgets présentés.**

### **Point 4**

#### **PETITE-ENFANCE–PROGRAMME DE CONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL A BOOFZHEIM – Avenants aux marchés.**

Ce point est ajourné. Madame la Présidente indique qu'un nouvel examen complet du projet et la prise en compte de nouvelles technologies permettant d'optimiser encore davantage les qualités du bâtiment conduisent la maîtrise d'œuvre à faire des propositions d'avenants pour un montant total de 27 357,26 €. La Commission en charge du suivi des travaux considère ces travaux supplémentaires justifiés.

### **Point 5**

#### **DEVELOPPEMENT LOCAL - Subvention de fonctionnement à l'Association pour la Promotion du Tourisme dans le Ried.**

Par délibération du 10 juillet 2000, le Comité-Directeur du SIVOM du Ried avait décidé de déléguer les missions de service d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale à l'Association pour la Promotion du Tourisme dans le Ried.

Une convention régissant les relations entre les deux parties a été signée le 31 juillet 2000 et reconduite depuis.

L'Association pour la Promotion du Tourisme dans le Ried bénéficie d'une subvention globale de fonctionnement, versée par notre Communauté, lui permettant notamment de faire fonctionner l'Office du Tourisme, situé Rue du Rhin à Rhinau, classé dans la catégorie une étoile des offices du tourisme par la Commission départementale de l'action touristique le 22 octobre 2001.

La subvention de fonctionnement pour l'année 2008 est maintenue à 71 000 €. Les crédits inscrits à l'article 65748 « *Subventions de fonctionnement autres organismes de droit privé* » du Budget primitif *Développement local* prévoient ce montant. Le versement interviendra en plusieurs échéances en fonction des besoins exprimées par l'Association.

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité moins une voix contre, d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 71 000 € à l'Association pour la Promotion du Tourisme dans le Ried.**

**Point 6**

**DEVELOPPEMENT LOCAL -** Demande de subvention de l'Association Rhinau-Rhin-Ried.

Par courrier réceptionné le 5 décembre dernier, l'Association Rhinau-Rhin-Ried sollicite une subvention de 4 000 € pour mener à bien un projet de construction de cinq barques à fond plat dont le budget total est estimé à 8 000 €.

Ces embarcations permettront à l'association de poursuivre ses activités de promenades guidées dans le milieu naturel rhénan.

Il est donné copie du courrier adressé par Monsieur Sylvain WAELDIN, Président de l'Association.

La présente demande est soumise pour décision à l'examen du Conseil de Communauté.

Monsieur Etienne HARLEPP confirme tout l'intérêt qui s'attache à ce projet. Monsieur Jean-Jacques SIEGEL partage cet avis en relevant que son activité contribue au renom de la Communauté de Communes. Monsieur Jean-paul ROTH relève pour sa part qu'il s'agit d'une association active et entreprenante.

En marge de ce dossier, et tout en se prononçant favorablement à cette demande, Monsieur Jean-Paul KETTERER suggère que l'on précise à l'avenir les critères d'attribution des aides à l'investissement. Madame la Présidente se range à cette proposition qui pourra être étudiée lors de la prochaine mandature.

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de verser à l'association Rhinau-Rhin-Ried une subvention de 4 000 €.**

**Point 7**

**DEVELOPPEMENT LOCAL – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS –** Demandes de subvention formées par le Football-Club de Gerstheim et l'Association Rhinau Schalmeien

Par délibération adoptée le 23 mars 2006, le Conseil de Communauté a mis en place un dispositif de soutien à la pratique associative des jeunes en prévoyant une aide de 7,62 € par adhérent de moins de 18 ans d'associations culturelles, socio-éducatives sportives et clubs d'échec. Il reprend les dispositifs équivalents mis en œuvre par le Conseil Général du Bas-Rhin.

**Football-Club de Gerstheim**

2005/2006	119 licenciés-jeunes (7,62 € *119)	892,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 927,50 €</b>

**Association Rhinau-Schalmeien**

	13 jeunes (7,62 € * 13)	<b>99,06 €</b>
--	-------------------------	----------------

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide d'accorder**

- **une subvention de 892,50 € au Football-Club de Gerstheim au titre de l'aide à la licence ;**
- **une subvention de 99,06 € à l'Association Rhinau-Schalmeien au titre dispositif de soutien à la pratique associative des jeunes.**

## **Point 8**

**DEVELOPPEMENT LOCAL – FINANCES** – Demande de subvention à présenter au Conseil Général au titre de la politique de développement local pour l'année 2007.

Il convient de demander au Conseil Général la subvention concernant les actions de développement local menées en 2007 :

	Dépense éligible	Subvention demandée au Conseil Général
Actions de développement touristique	26 102,04	13 051,02
Soutien à la vie associative et aux projets des écoles	1 236,74	618,37
Démarrage d'un nouveau service : le Relais Assistantes Maternelles	3 557,49	1 778,75
Banque de matériel intercommunale	2 000,00	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>32 896,27</b>	<b>16 448,13</b>

Après délibération, le Conseil de Communauté décide d'approuver à l'unanimité le programme d'actions de l'année 2007 et charge Madame la Présidente de présenter une demande de concours auprès des instances compétentes du Conseil Général du Bas-Rhin.

## **Point 9**

**AVIS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SUR LA SITUATION DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SELESTAT.**

Dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, est paru le jeudi 22 novembre 2007 au Journal Officiel de la République Française l'*Avis relatif à la situation de certains conseils de prud'hommes*. Cet avis prévoit la suppression du Conseil de Prud'hommes de Sélestat et son transfert à Colmar.

En application de l'article L. 511-3 du code du travail, le Conseil Municipal de Sélestat est invité à faire connaître ses observations et son avis sur ce projet dans le délai de trois mois à compter de la publication de l'Avis au Journal Officiel.

Ayant pris connaissance du dossier, le Conseil de Communauté a été invité par le Maire de Sélestat à émettre un avis.

Compte tenu des éléments rappelés ci-après, il est proposé au Conseil de soutenir la position adoptée par le Conseil Municipal de Sélestat et de rendre un avis défavorable au projet de suppression du Conseil de Prud'hommes pour les motifs suivants et au vu de considérations partagées par l'ensemble des acteurs locaux.

### **1. La place et le rôle de Sélestat et de l'Alsace Centrale**

Le Pays d'Alsace Centrale est au coeur de l'Alsace, entre Strasbourg et Colmar, et constitue un bassin de vie de 130 000 habitants; Sélestat en est la ville centre.

De par sa centralité ce secteur exerce une très forte attractivité tant sur les habitants que sur les acteurs économiques. Pour répondre à cette évolution, l'offre en matière de services publics a été considérablement renforcée sur le territoire au cours des dernières années. L'offre croissante en équipements et services à Sélestat et pour son territoire participe du renforcement de l'identité et du rayonnement de l'Alsace Centrale. Le maintien à Sélestat du Conseil de Prud'hommes s'inscrit tout à fait dans cette logique de cohérence territoriale.

### **2. Le tissu et la dynamique économiques du secteur**

Le territoire a connu, ces dernières années, de profondes mutations économiques : pérennisation du secteur industriel (Hartmann, Cuisines SCHMIDT, Wanzl, Labonal, Charpentés Mathis, Syral, ...), renforcement de l'offre commerciale (Leclerc Sélestat, Parc d'Activité Economique Nord, Super U Marckolsheim, Villé et Gertwiller, ...), développement du secteur des services (travail intérimaire, aide à la personne, sociétés de sécurité, transport-logistique...).

Ce phénomène devrait encore se renforcer avec le développement de nouvelles zones d'activités génératrices de nombreux emplois comme le Parc d'Activité du Giessen de Scherwiller-Châtenois, la Zone d'Activité Intercommunale de Marckolsheim ou encore l'implantation de la Plate-forme Départementale de Dambach la Ville.

Aujourd'hui ce dynamisme économique se traduit par un des taux de chômage les plus faibles d'Alsace, 5,7% ceci pour 62 000 actifs et 8 500 établissements tous secteurs confondus.

Dans ce contexte favorable, le Conseil de Prud'hommes de Sélestat doit pleinement pouvoir jouer son rôle, non seulement en matière de résolution de conflits mais aussi en termes de veille et de conseil dans le domaine du droit du travail.

### **3. Le ressort et l'activité du Conseil de Prud'hommes de Sélestat**

Le Conseil des Prud'hommes de Sélestat couvre aujourd'hui les 44 communes des Cantons de Sélestat, Barr, Marckolsheim et Villé. Le nombre d'affaires traitées connaît une progression importante : le nombre de saisines est en hausse de 16,7 % au 31 août 2007 par rapport à l'année 2006. La formation de référés connaît, quant à elle, une évolution encore plus forte de son activité avec une progression de 27% entre 2004 et 2007. Plus de 280 dossiers sont ainsi traités chaque année.

Les objectifs de rapidité, qualité, et efficacité recherchés sont parfaitement atteints par le Conseil des Prud'hommes de Sélestat qui peut se prévaloir d'un taux d'évacuation les plus rapides en Alsace et de taux de conciliation exceptionnellement satisfaisants.

Un transfert à Colmar se traduirait par un allongement des délais de traitement des dossiers et plus généralement une dégradation de la situation des salariés d'Alsace Centrale. Le recours à la justice prud'homale est toujours la conséquence de situations individuelles difficiles (plan social, perte d'emploi, rupture de contrat abusive, non paiement du salaire, conflit avec l'employeur...).

Les personnes qui ont recours aux procédures prud'homales sont bien souvent des salariés qui se retrouvent avec leurs familles dans des situations personnelles catastrophiques. Venant de perdre leur emploi, ils sont en proie à la précarité.

L'éloignement géographique du lieu de jugement, associé au coût actuel des déplacements constitue donc pour eux un obstacle supplémentaire. Ils nécessitent un traitement rapide et de proximité. Le coût social et, au demeurant, environnemental, de la suppression du Conseil de Prud'hommes de Sélestat et de son transfert à Colmar est donc sans commune mesure avec son coût financier.

Outre les fonctions juridictionnelles, le Conseil des Prud'hommes constitue également un espace de concertation entre les acteurs socio-économiques et un observatoire du fonctionnement du marché local de l'emploi.

Le Conseil de Prud'hommes de Sélestat a démontré sa capacité à concilier justice de proximité et efficacité économique. Son maintien à Sélestat n'en est que plus indispensable.

### **4. La cohérence de la carte judiciaire au regard du Pays d'Alsace Centrale**

Sélestat a conservé et même consolidé son Tribunal d'Instance : ce renforcement se traduit par une intégration de la partie du Tribunal d'Instance de Ribeauvillé qui concerne les cantons de Ribeauvillé et de Sainte-Marie-aux-Mines ainsi que les bureaux du Livre Foncier de Marckolsheim, Barr et Sainte-Marie-aux-Mines.

Avoir pensé cette partie de la réforme en bassin de vie a réellement du sens.

Un véritable pôle juridictionnel de centralité pourrait de la même manière englober pour la partie prud'homale les cantons de Sainte-Marie-aux-Mines et Ribeauvillé. Cette solution présenterait l'avantage de tenir compte de la réalité des pratiques et habitudes des habitants de ces différents cantons qui se tournent naturellement vers Sélestat pour des raisons de distance et de temps d'accès.

Cela est d'autant plus vrai que l'on constate une saisine de plus en plus fréquente de la formation de référés du Conseil des Prud'hommes de Sélestat par des ressortissants de ces cantons. Au pôle juridictionnel de centralité pourrait être adjoint le Délégué du Médiateur de la République (récemment nommé à Sélestat), le conciliateur de Justice et l'association de soutien à la Maison de Justice (Association Droits, Devoirs et Citoyenneté) dont une antenne a été ouverte à Sélestat il y a quelques années.

Tout en se déclarant solidaire de cette initiative, Monsieur Jean-Louis KUNTZMANN dénonce l'hypocrisie de certains élus dans ce type de situation. Ils déclarent leur soutien à un Président et un Gouvernement qui se sont clairement engagés pour entreprendre des réformes et dès que celles-ci concernent leur territoire, ils sont contre.

Monsieur René DEMANGE rappelle que le Conseil de Communauté a déjà été amené à s'associer par solidarité à ce type de démarche (Bureau des Douanes à Benfeld) sans que cela n'ait eu d'influence sur le cours du dossier.

#### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**PARTAGE** et soutient l'avis rendu par le Conseil Municipal de Sélestat le 20.12.2007 ;  
**DECIDE** de s'opposer à la suppression du Conseil de Prud'hommes de Sélestat ;  
**DEMANDE** au Ministère de la Justice de reconsidérer sa position dans un souci de cohérence territoriale et d'efficacité de la justice.

19 voix pour, 2 abstentions, 1 contre

#### **Point 10**

**AFFAIRES SCOLAIRES – Soutien aux projets éducatifs.** Classes transplantées des écoles de Daubensand et Gerstheim.

Par courrier réceptionné le 23 janvier dernier, les Directeurs des écoles élémentaires de Daubensand et de Gerstheim ont formé une demande de subvention pour une classe transplantée dans le Calvados. Ce projet concerne 17 élèves de Daubensand et 68 de Gerstheim. Au regard de nos critères d'aides, un montant global de 2 550 € (510 € et de 2 550 €) peut être alloué.

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de verser la somme de**

- 510 € pour l'école de Daubensand
- 2 040 € pour l'école de Gerstheim

#### **Point 11**

#### **DIVERS**

Monsieur Pierre SCHLOSSER informe l'Assemblée de l'évolution du dossier relatif à la chaufferie mutualisée de la maison de retraite et du multi-accueil à Gerstheim. Une réunion qui s'est tenue le 10 janvier dernier a permis de mettre en évidence que les problèmes de fonctionnement étaient liés à des équipements défectueux qui ont été remplacés dans le cadre des garanties. S'agissant du dimensionnement de la chaudière bois, celui-ci a été justifié par le cabinet d'étude chargé du projet avec des arguments qui ont emporté l'adhésion des participants à la réunion. Par ailleurs, le représentant de la société chargée du lot « chauffage » s'est engagé à prendre à sa charge une partie du surcoût lié à la consommation de gaz.

#### **Prochaine réunion du Conseil de Communauté**

Jeudi 28 février à 19 heures - Diebolsheim

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 21h45.

Lu et approuvé,

**La Présidente,**

Danièle MEYER :

**Les Vice-Présidents,**

Roger KARST :  
*absent*

Pierre GRACIENT :  
*absent*

André KLUMB :

***Les membres,***

Roland CHRAPATYJ :

René DEMANGE :

Jean-Pierre GILG :  
*absent*

Etienne HARLEPP :

Hubert HATSCH :

Marianne HORNY-GONIER :

Jean-Paul KETTERER :

Anne KLETHI :

Anne-Marie KLIPFEL :

Bernard KREMPP  
*absent*

Jean-Louis KUNTZMANN :

Laurence MULLER-BRONN :

Willy RAPP :

Jean-Paul ROTH :

Marc-Daniel ROTH :  
*absent*

Pierre SCHLOSSER :

Jean-Jacques SIEGEL :

Jean-Paul WEISS :

Jean-Claude WERTH :  
*absent*